

## Vous êtes...

- ... **Artisan, Commerçant, Professionnel des services ou du tourisme, Entreprise de production ?**
- ... employant **moins de 20 salariés ?**
- ... **basé au Pays Basque ?**

## Vous avez...

**...UNE IDÉE ?**

**...UN PROJET INNOVANT À DÉVELOPPER  
OU EN COURS DE DÉVELOPPEMENT ?**



**D'OCTOBRE 2012  
À DÉCEMBRE 2013**

l'opération O.D.I.  
est mise en œuvre  
pour accompagner et  
soutenir vos projets.

## Comment faire ?

- 1** Vous prenez contact avec un coordinateur de parcours en charge de l'accompagnement des entreprises. Il sera votre interlocuteur unique sur toute la durée de votre projet.  
**➡ Contacts sur le site : [www.odi-paysbasque.com](http://www.odi-paysbasque.com) ou par téléphone au 05 59 25 38 90.**
- 2** Le coordinateur vous remet un dossier à remplir et vous assiste.
- 3** Vous présentez votre projet en Comité de l'innovation. Ce Comité se réunit une fois par mois.
- 4** Sous 15 jours, le coordinateur reprend contact avec vous et vous fait part des recommandations du Comité.
- 5** Vous validez le plan d'action proposé et l'appliquez avec l'aide du coordinateur.

# Qu'est ce que l'ODI ?

O.D.I signifie "Opération de Diffusion de l'Innovation".

## Objectif de l'opération :

Faciliter le recours à des **expertises externes** sur des projets d'innovation.

## Innover, c'est :

- Réussir le pari de lancer de nouveaux produits (biens ou services).
- Utiliser de nouveaux procédés de fabrication et d'usage.
- Découvrir un concept commercial étonnant.
- Trouver une forme nouvelle d'organisation du travail.



[www.odi-paysbasque.com](http://www.odi-paysbasque.com)

## Les de l'opération :

➡ La force d'un **réseau d'acteurs économiques** au service de l'entreprise et de son projet

➡ Une aide directe aux entreprises jusqu'à 10 000 euros sous forme de chèquiers conseil ou d'avances remboursables.

Partenaires financiers :



Partenaires techniques :



Projet animé par :

